



COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-et-un mars 2026 à neuf heures, le Conseil Municipal de **PRIGNAC ET MARCAMPS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Laury LEFEVRE, Maire**.

Nombres de conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Elus	Présents	Absents	Pouvoir donné à	Secrétaire de séance
LEFEVRE Laury	X			
ROBITAILLIE Myriam	X			X
MIGNER Claude	X			
LEVREAUD Corine		X	Myriam ROBITAILLIE	
GRISVARD Cyril	X			
BONACHERA Elisabeth	X			
VEDRENNE Guillaume	X			
LAURIOL Patricia	X			
BERTRAND Hervé	X			
DORIGNAC Samantha	X			
SUCH Henri		X		
RAYMOND Sabine	X			
LACAVE Xavier	X			
TEIXEIRA BERNARDO Paula	X			
FLOURY Hughes	X			

Délibération N° 2026 / 06 : Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Monsieur le Maire propose le maintien des trois postes d'adjoints.

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au Maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre total de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Après appel à la candidature, il n'y a qu'une liste :

Liste 1
1. ROBITAILLIE Myriam
2. MIGNER Claude
3. LEVREAUD Corine

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

La liste 1 obtient : 14 voix (Quatorze). La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- **ROBITAILLIE Myriam : 1^{er} adjoint**
- **MIGNER Claude : 2^{ème} adjoint**
- **LEVREAUD Corine : 3^{ème} adjoint**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide le maintien des 3 postes d'adjoints et sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait conforme,

Le 21/03/2026

Le Maire,

Laury LEFEVRE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr